FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 02/07/2024 BAC

I – DEFINITION DU POSTE

1 SERVICE : Direction de la construction et de l'aménagement

2 LIBELLE DU POSTE : Inspecteur d'urbanisme permis de construire

3 NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4

4 CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B

5 | FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE

6 IMPUTATION BUDGETAIRE :

PROGRAMME : 962 02 CODE POSTE : **6946**

CENTRE DE TRAVAIL : 390 PROGRAMME R.H. : 976 01

7 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Papeete – Centre Administratif (4ème étage), 11 rue du Commandant Destremau.

8 | FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :

L'inspecteur d'urbanisme instruit les demandes d'autorisation administrative exigées par la règlementation concernant les travaux immobiliers et le contrôle des travaux.

9 EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant

10 SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la cellule des travaux immobiliers (CTI)

11 MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Véhicule et matériel bureautique du service

12 CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :

- Permis de conduire nécessaire ;
- Maîtrise des délais d'instruction ;
- Agent assermenté.

13 ACTIVITES PRINCIPALES:

- Accueillir, informer et conseiller le public et les pétitionnaires ;
- Instruire les dossiers de demandes de travaux immobiliers et des notes de renseignements d'aménagements (N.R.A.);
- Renseigner les usagers sur le cadre règlementaire, sur les procédures de demandes et de signalements ;
- Emettre un avis technique, prendre une décision ou la proposer à l'autorité administrative ;
- Conseiller les demandeurs sur la faisabilité de leur projet et les accompagner dans la consultation de leur dossier de demande ;
- Vérifier la recevabilité de la demande d'autorisation ;
- Vérifier sur site la conformité des travaux autorisés (permis de construire, autorisations, etc.).
- Organiser les visites de contrôle (matériel de contrôle, partenaires à solliciter, etc.) ;
- Rédiger des documents et actes administratifs (rapports, comptes rendus, procès-verbaux de constatation d'infraction, etc.).

14 ACTIVITES ANNEXES:

- Constater les infractions à la législation sur les travaux immobiliers et en dresser le procèsverbal.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Technicien
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : bâtiment, génie civil ou diplômes équivalents

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

	5. Sensionisation, A. App	mean	,, 12.	Expert
17	COMPETENCES	S	A	E
	Maîtrise du code de l'aménagement de la Polynésie française et les règlements			X
	en matière d'aménagement ;			
	Maîtrise de la lecture des plans ;			X
	Connaissance de la langue tahitienne ;		X	
	Maîtrise des outils de bureautique (Word, Excel) et de l'application Fare		X	
	Metua;			
	 Rédaction administrative ; 			X
	 Sens de l'organisation, du respect des échéances et de l'adaptation aux 			X
	imprévus ;			
	 Sens des relations envers ses collègues et le public ; 			X
	– Esprit d'initiative et d'équipe ;			X
	– Avoir un rôle de conseil ;			X
	 Respecter la confidentialité des dossiers ; 			X
	Aptitudes à déterminer des objectifs, à définir des priorités et à en suivre la		X	
	réalisation ;		71	
	 Capacités d'analyse, de diagnostic et de synthèse ; 		X	
	Sens de la discrétion et du respect de la confidentialité		X	
	 Connaissance des institutions et de l'organisation politique; 		X	
	– Le rôle et les missions de l'administration publique ;		X	
	 Technique de collecte et de traitement de données. 		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :
19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum
•	

La directrice L'agent
Date : Date :
Signature : Signature :